

Paris, le 8 octobre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Paris adapte son plan de circulation aux vélos

Annick Lepetit, adjointe chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, a participé au 18^{ème} Congrès du Club des Villes et Territoires Cyclables à La Rochelle.

Elle a annoncé la généralisation du double sens cyclables dans les 67 zones 30 de Paris. Cette mesure constitue une évolution du plan de circulation en autorisant les cyclistes à emprunter les sens interdits aux voitures afin de faciliter leurs déplacements. Elle sera accompagnée d'une communication à l'attention des cyclistes mais aussi des piétons et des automobilistes.

Une première phase de mise en œuvre commencera en novembre et concernera les 2^{ème}, 11^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Annick Lepetit souhaiterait que cette nouvelle disposition du code de la route, qui concerne l'ensemble des villes françaises, fasse l'objet d'une information grand public à l'échelle nationale. Cela permettrait d'accompagner les collectivités pleinement engagées dans le développement du vélo en ville.

Par ailleurs, elle a également insisté sur la nécessaire amélioration de la sécurité des cyclistes. Depuis plus d'un an, la Ville de Paris multiplie les actions de prévention. Elle organise par exemple les Journées « Partageons Paris » (16 septembre – 17 octobre) au cours desquelles les cyclistes sont notamment sensibilisés sur les dangers de l'angle mort des poids lourds.

A ce sujet, Annick Lepetit a fait adopter un vœu, lors de la séance du Conseil de Paris de septembre, pour demander au gouvernement de conduire une réflexion pour durcir la réglementation concernant l'équipement anti-angle mort des véhicules à gros gabarit.

Contact presse

Service de presse : 01 42 76 49 61

service.presse@paris.fr